

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 5 Mai 1856.)

Par note du 1. courant, la Légation I. R. d'Autriche en Suisse informe le Conseil fédéral que son Gouvernement a levé le 22 Avril dernier l'interdiction ci-après promulguée durant la dernière guerre d'Orient :

1. L'ordonnance du 25 Mai 1854, concernant le commerce et la navigation sur mer.
2. L'interdiction du 31 Mai 1854, concernant l'exportation et le transit d'armes et de munitions.
3. L'interdiction du 1. Décembre 1855, concernant l'exportation et le transit de salpêtre, de poudre et de plomb.
4. L'interdiction du 4 Décembre 1855, concernant l'exportation de chevaux.

Ont été promovus, le 2 Mai courant, à des places de commis mieux salariées au bureau des postes à Zurich :

M. Salomon *Ruegg*, de Wald.

„ Jacques *Hurter*, d'Affoltern sur l'Albis.



INSERTIONS.

MINISTÈRE SARDE DES TRAVAUX PUBLICS.

AVIS D'ADJUDICATION.

TUNNEL DE MENOUE.

Le Public est prévenu qu'ensuite du rabais du vingtième, fait en tems utile et accepté, sur le prix de francs 685,539. 53, montant de l'adjudication suivie à l'enchère tenue le 8 avril courant pour

l'adjudication des travaux de construction d'un Tunnel pour la formation d'une route sous le Col de Menouve sur les territoires des États sardes et du Canton du Valais,

il sera procédé le 15 Mai 1856 à Turin, au Ministère des Travaux publics et par devant le Directeur Général de la dite Adminis-

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1856
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	22
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.05.1856
Date	
Data	
Seite	515-515
Page	
Pagina	
Ref. No	10 057 102

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.